

DEMANDE D'UN COMPTE DE FRAIS REPORTÉS
LIÉ AU PROGRAMME DE MODERNISATION
PRE

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS ET TERMINOLOGIES	3
1 INTRODUCTION	4
2 HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	5
3 DESCRIPTION DU PROGRAMME	6
3.1 La solution PRE et les options évaluées	6
3.2 Le projet Modernisation RH dans le contexte du choix de SAP	8
4 ORIENTATION SAP	9
4.1 Négociations diligentes avec SAP	9
4.2 Termes commerciaux de l'entente	9
4.3 Fin de vie de SAP ECC et momentum	11
5 CALENDRIER	13
6 CONCLUSION	13
7 DEMANDE D'ÉNERGIR	13

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS ET TERMINOLOGIES

Infonuagique	Modèle informatique qui, par l'entremise de serveurs distants connectés par Internet, permet un accès réseau, à la demande, à un bassin partagé de ressources informatiques configurables, externalisées et non localisables, qui sont proposées sous forme de services, évolutifs, adaptables dynamiquement et facturés à l'utilisation
Oracle	Éditeur d'une solution PRE
SAP	Principal éditeur de la solution PRE actuelle, soit SAP ECC
PRE	Planification des ressources de l'entreprise, traduction française du terme ERP (<i>Enterprise Resource Planning</i>)
Programme	Programme de modernisation PRE
SaaS	<i>Software as a Service</i> (Logiciel en tant que Service) se dit d'une application accessible via internet et disponible par abonnement
Sur site (On Premise)	Se dit d'une application déployée sur des serveurs physiques dans un centre de données de l'entreprise
Solution nature	Telle quelle, sans modification ou personnalisation
TI	Technologies de l'Information

1 INTRODUCTION

1 Énergir, s.e.c. (Énergir) désire obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la Régie),
2 conformément à l'article 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi), pour la création d'un compte
3 de frais reportés (CFR) afin d'y comptabiliser les dépenses liées à une entente, devant être ratifiée
4 sous peu, visant la modernisation de la solution PRE (le Programme).

5 Le Programme, présenté à la Régie dans le dossier actuel R-4086-2019, à la pièce (B-0006)
6 Énergir-1, Document 1, en est un d'envergure et s'étendra sur plus d'une année. La phase
7 intensive d'analyse et d'évaluation des diverses solutions retenues pour la réalisation du
8 Programme s'est terminée cet automne et Énergir travaille maintenant à l'élaboration de la
9 demande d'investissement détaillée et complète pour le Programme. Le dépôt à la Régie de cette
10 demande, en vertu de l'article 73 de la Loi, est prévu en janvier 2020.

11 La demande de création d'un CFR s'avère nécessaire puisque l'entente, qui sera décrite aux
12 sections subséquentes, engendrera certains déboursés qui pourraient survenir avant que la
13 Régie n'ait rendu sa décision finale sur la demande d'investissement pour le Programme.

14 Énergir est pleinement consciente que le CFR constitue un outil réglementaire temporaire
15 permettant la comptabilisation de sommes versées, sous réserve de l'approbation subséquente
16 par la Régie de l'investissement pour la réalisation du Programme auquel ces sommes sont liées.
17 L'autorisation de disposer des montants qui seront inclus à ce CFR et, le cas échéant, de leurs
18 modalités de disposition, sera déterminée dans le cadre de la demande d'investissement pour le
19 Programme qui sera déposée en janvier 2020, en vertu de l'article 73 de la Loi.

20 Le présent document a pour objectif de détailler les éléments justifiant la ratification d'une entente
21 et la demande de création d'un CFR visant la modernisation de la solution PRE.

2 HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

1 Rappel du Contexte Initial du Programme

2 Comme mentionné précédemment, le programme de modernisation PRE a été présenté à la
3 Régie dans le dossier actuel R-4086-2019 à la pièce (B-0006) Énergir-1, Document 1.

4 Énergir soulevait que la solution technologique PRE actuelle, SAP ECC, a été implémentée chez
5 Énergir en 2001. Depuis, elle est devenue une solution très personnalisée suite aux évolutions
6 visant à satisfaire de multiples besoins d'affaires et réglementaires. Énergir y mentionnait aussi
7 que l'éditeur de la solution SAP a annoncé qu'à partir de la fin 2025, il n'offrira plus de support
8 pour cette solution, ce qui a mené l'équipe des technologies de l'information d'Énergir (TI) à
9 effectuer une évaluation de son système SAP et élaborer un programme pour son remplacement
10 afin d'assurer la continuité des opérations et la modernisation des processus d'affaires au-delà
11 de cette échéance.

12 Énergir soulignait, d'une part, que les évaluations effectuées depuis 2017 démontraient que,
13 même en investissant dans les pistes d'améliorations identifiées, la solution SAP ECC actuelle
14 ne répondra toujours pas aux objectifs d'Énergir en ce qui concerne la réduction des coûts de
15 possession et le support adéquat des besoins d'affaires.

16 D'autre part, elle confirmait aussi sa volonté de remplacer sa solution SAP actuelle avant la fin
17 de 2025 par des solutions infonuagiques implémentées avec un minimum de personnalisation
18 programmée. Pour y arriver, Énergir allait compter sur la modernisation des processus d'affaires
19 touchés par ces changements informatiques.

20 Depuis ce temps, afin d'assurer la sélection de solutions optimales, Énergir a reconsidéré sa
21 position de limiter son choix à des solutions infonuagiques pour évaluer aussi les solutions
22 disponibles sur site (On Premise) et envisager la possibilité que l'ensemble de ces solutions PRE
23 forme un environnement hybride (partiellement infonuagique et partiellement sur site).

3 DESCRIPTION DU PROGRAMME

1 Énergir a entrepris, dans les derniers mois, un premier volet de modernisation de la solution PRE
2 pour son secteur des ressources humaines, projet autorisé par la Régie dans sa décision
3 D-2019-102.

4 Depuis la demande d'investissement à la Régie, en mai 2019, pour ce premier volet du
5 Programme PRE, Énergir a poursuivi ses démarches d'évaluations et d'analyses des solutions
6 disponibles sur le marché pour répondre à ses besoins de modernisation de sa solution PRE pour
7 l'ensemble des autres processus d'affaires présentement supportés par SAP.

3.1 LA SOLUTION PRE ET LES OPTIONS ÉVALUÉES

8 Énergir a donc procédé à l'étude de deux options pour le remplacement de sa solution PRE
9 actuelle pour les autres processus d'affaires supportés par la solution SAP, soit SAP (S4/HANA)
10 et Oracle (Oracle Cloud).

11 Lorsque l'évaluation des deux options avait débuté en 2018, Énergir avait confirmé sa volonté de
12 remplacer sa solution SAP actuelle par des solutions infonuagiques implémentées sans
13 personnalisation programmée (solution de type « nature »). À cette époque, SAP n'était pas
14 alignée avec les orientations technologiques d'Énergir, sa meilleure offre étant une version sur
15 site (On Premise) de sa solution S/4HANA.

16 La solution Oracle, quand à elle, offrait déjà une solution infonuagique complète, en plus d'être
17 celle répondant le mieux aux besoins d'affaires pour le secteur des ressources humaines, ce qui
18 avait alors favorisé son choix pour la réalisation de la première étape de lancement du programme
19 PRE, soit le projet Modernisation RH.

20 [REDACTED]

21 [REDACTED]

22 [REDACTED]

23 [REDACTED]

24 [REDACTED]

25 [REDACTED]

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED] Cette étude visait principalement à valider en détails l'offre de SAP et à comparer entre
4 elles les solutions SAP S/4HANA et Oracle. Six critères ont été considérés dans cette étude :

- 5 • **L'adéquation des solutions aux capacités d'affaires** : Cette importante analyse visait
6 à évaluer la couverture fonctionnelle et le niveau d'intégration de chaque solution par
7 rapport aux capacités d'affaires d'Énergir. La firme PWC a été mandatée pour
8 accompagner Énergir dans l'évaluation des deux solutions afin de garantir une
9 indépendance, une transparence et une uniformité d'analyse pour cet important critère.
- 10 • **Les aspects financiers** : Soit le coût total de la solution incluant les licences logicielles,
11 le matériel (infrastructure), l'effort d'implantation (honoraires), ainsi que les frais récurrents
12 de support, maintenance et mise à niveau.
- 13 • **L'échéancier** : Durée d'implantation de la solution
- 14 • **La gestion du changement** : Efforts et niveaux de gestion de changement requis
- 15 • **Formation** : Efforts, type et niveaux de formation requis
- 16 • **Risques** : Basé sur les principaux risques identifiés (Résistance aux changements,
17 niveau d'intégration, capacité organisationnelle, rétention des ressources et traçabilité des
18 changements)

19 Plusieurs rencontres et ateliers ont été organisés avec les différents secteurs d'affaires (finances,
20 approvisionnement biens et services, exploitation, approvisionnement gazier, projet, planification
21 et budget, paie, service à la clientèle, facturation et recouvrement) et l'équipe TI d'Énergir afin de
22 valider la couverture fonctionnelle, l'écart entre les processus d'affaires et la nouvelle solution
23 S/4HANA, la complexité d'intégration, les efforts en gestion du changement incluant la formation
24 et les risques.

25 Ces rencontres ont permis de constater l'évolution considérable de la solution S/4HANA depuis
26 sa première évaluation par Énergir en 2018 et de confirmer que la solution SAP offre maintenant:

- 27 • [REDACTED]
- 28 • [REDACTED]
- 29 [REDACTED]

- 1 • [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 • [REDACTED]
4 [REDACTED]
- 5 • Moins d'efforts en gestion de changement et en formation pour la solution SAP
6 (solution et expertise connue pour Énergir) comparée à la Solution Oracle (nouvelle
7 solution, nouvelle expertise à développer et à assimiler)
 - 8 • Des risques moins importants avec la solution SAP (peu de risque de résistance aux
9 changements, efforts moins importants et nettement moins complexes en intégration,
10 conversion et en gestion de changement, meilleure rétention des ressources
11 spécialisées etc.).

12 **Pour ces raisons, la solution SAP fut recommandée comme solution de choix pour la suite**
13 **du programme de modernisation du PRE.**

14 Le comité de gestion d'Énergir (COGE) a approuvé le choix de SAP comme fournisseur privilégié
15 et également approuvé la mise sur pied d'une équipe pour entreprendre et mener à terme les
16 démarches de négociation.

3.2 LE PROJET MODERNISATION RH DANS LE CONTEXTE DU CHOIX DE SAP

17 Comme mentionné précédemment, la réalisation en cours du projet Modernisation PRE-RH,
18 première étape du Programme, démontre la capacité de l'organisation à absorber les
19 changements apportés par la modernisation des processus et l'implémentation d'une nouvelle
20 solution technologique (Oracle HCM Fusion). Il est important de préciser que cette solution, d'un
21 éditeur différent de SAP, demeurera pertinente et qu'elle s'intégrera à l'écosystème de solutions
22 basées sur S/4HANA. De plus, le développement, actuellement en cours, des intégrations
23 requises entre la solution actuelle SAP ECC et Oracle HCM ne sera ni perdu, ni caduque puisque
24 ces mêmes intégrations continueront d'être utilisées pour interfacer Oracle HCM et S/4HANA.

4 ORIENTATION SAP

4.1 NÉGOCIATIONS DILIGENTES AVEC SAP

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]

7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]

10 [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED]
15 [REDACTED]
16 [REDACTED]

4.2 TERMES COMMERCIAUX DE L'ENTENTE

17 [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 [REDACTED]
20 [REDACTED]
21 [REDACTED]
22 [REDACTED]
23 [REDACTED]

24 Il est important de noter que toutes les sommes intégrées à cette entente s'avéreront utiles dans
25 le cadre de la migration de la solution SAP ECC d'Énergir à SAP S4/HANA et ce, peu importe le

1 périmètre final qui sera déterminé pour le Programme complet de modernisation de la solution
2 PRE.

3 Ce nouveau contrat comporte trois volets avec impacts financiers. Le premier volet concerne
4 l'acquisition de nouvelles licences reflétant l'ajout de capacités fonctionnelles additionnelles, le
5 second représente l'abonnement annuel à des services infonuagiques (SaaS) et le troisième
6 couvre la maintenance applicative des licences de solutions qui demeurent sur site (On Premise).
7 Le tableau ici-bas résume ces montants et présente la portion qui serait portée au CFR.

	Année 2020 Contrat SAP	Montants pouvant être portés au CFR
Acquisition licences en 2020 (non récurrent)	■	■
Abonnement annuel infonuagique (SaaS)	■	■■■■■■■■■■
Maintenance annuelle applicative (Sur site)	■	■
Total	■	■■■■■■■■■■

8 Comme le démontre le tableau, le coût annuel d'opération d'Énergir pour sa solution PRE
9 s'établirait à ■■■■ (abonnement + maintenance), alors que le coût de ■■■■ pour l'acquisition
10 des nouvelles licences ne serait versé qu'à l'année d'acquisition, soit en 2020, et n'est donc pas
11 récurrent.

12 Une partie des sommes qui seront versées en vertu de cette entente n'étant pas de nature
13 capitalisable, Énergir est consciente que celle-ci devra être comptabilisée à titre de dépense
14 d'exploitation au moment où elle sera encourue et qu'il n'y a pas lieu qu'elle soit intégrée à un
15 CFR. Ce qui semble être le cas, de prime abord, pour la portion maintenance des licences Sur
16 site de ■■■■ Au moment de déposer la présente demande, l'analyse en vertu des normes
17 comptables de capitalisation des éléments couverts dans le contrat n'est pas terminée. Dans le
18 cadre de la demande complète qui sera déposée en vertu de l'article 73, Énergir présentera
19 l'analyse détaillée des sommes issues de la présente entente avec SAP qui se verront portées
20 au CFR et celles qui seront classées directement aux dépenses d'exploitation de l'exercice en
21 cours. En date de la présente, Énergir estime que la somme qui pourrait être portée au CFR se
22 situe ■■■■

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]
7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]
10 [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED]

4.3 FIN DE VIE DE SAP ECC ET MOMENTUM

15 Maintenant que SAP a annoncé publiquement que 2025 sera la date de fin de vie de la version
16 PRE actuelle (soit SAP ECC), de plus en plus d'entreprises se lancent déjà dans leurs propres
17 projets de modernisation. Selon SAP, près de 4 000 entreprises ont déjà un projet S/4HANA à
18 différents niveaux d'avancement et Gartner estime que le pic de mise en chantier des projets
19 S/4HANA aura lieu entre 2021 et 2023¹. [REDACTED]

20 [REDACTED]
21 [REDACTED]
22 [REDACTED]
23 [REDACTED]
24 [REDACTED]
25 [REDACTED]

¹ Gartner, What Customers Need to Know When Considering a Move to S/4HANA, 2018

- 1 [REDACTED]
- 2 [REDACTED]
- 3 [REDACTED]
- 4 [REDACTED]
- 5 [REDACTED]
- 6 [REDACTED]
- 7 [REDACTED]

5 CALENDRIER

Activités	Échéancier
Dépôt à la Régie d'une demande pour la création d'un CFR	29 novembre 2019
Approbation de la Régie pour la création d'un CFR	20 décembre 2019
Signature de l'entente avec SAP	23 décembre 2019
Dépôt à la Régie de la demande d'investissement en vertu de l'article 73	Janvier 2020

6 CONCLUSION

1 Considérant qu'il est maintenant acquis qu'Énergir ira de l'avant avec la migration de sa solution
 2 PRE SAP actuelle vers la solution PRE SAP S/4HANA, qu'à cet égard une demande complète
 3 d'investissement en vertu de l'article 73 de la Loi sera déposée sous peu à la Régie et que le
 4 moment est idéal au niveau commercial pour profiter de termes avantageux pour la clientèle,
 5 Énergir est d'avis qu'il est important de saisir dès maintenant l'opportunité de finaliser et signer le
 6 contrat avec SAP avant la fin de l'année 2019.

7 Afin de concrétiser les conditions favorables négociées avec SAP, Énergir souhaite obtenir une
 8 approbation de la Régie d'ici le 20 décembre 2019 concernant la création d'un compte de frais
 9 reportés dans lequel elle comptabiliserait les sommes versées en vertu de l'entente décrite à la
 10 section 4.2 visant la mise en place de la solution PRE S/4HANA de SAP.

7 DEMANDE D'ÉNERGIR

11 **Énergir demande à la Régie d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base,**
 12 **portant intérêt, dans lequel elle comptabiliserait les sommes versées en vertu de l'entente**
 13 **visant la mise en place de la solution PRE S/4HANA de SAP, tel que décrite à la section 4.2**
 14 **de la présente pièce.**